



ADDENDA # 2

LE BUT DE CET ADDENDA EST DE PROCÉDER À LA PROLONGATION DE LA DATE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, DE REMPLACER UNE SECTION DU FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION, DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS POSÉES PAR DES SOUMISSIONNAIRES ET D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PLANS ET DEVIS.

1. LA DATE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS EST REPORTÉE AU :

MARDI 31 MAI 2016 – 14H (HAE).

FIN DE LA SECTION.

2. À la section **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**;
Supprimer la section **SA06 DURÉE DES TRAVAUX** en entier et remplace celle-ci par :

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux du **6 juin au 11 novembre 2016**.

PRÉCISIONS ET CONTRAINTES À LA DURÉE DU MARCHÉ :

Début de la mobilisation et des travaux sur le site : 14 juillet 2016.

Début des travaux dans l'eau : 1er août 2016.

Début des travaux sur le quai B : 6 septembre 2016.

Date de réception provisoire des travaux : 7 octobre 2016.

En raison du festival du nautisme qui se déroulera sur le site du 8 juillet au 10 juillet 2016, aucun travail ne pourrait être réalisé sur le site avant le 14 juillet 2016. L'entrepreneur ne pourra procéder à de relevés sur le site pendant la période du 6 juillet au 13 juillet inclusivement.

Pendant la période du 6 juin au 14 juillet 2016, l'entrepreneur devra procéder à la réalisation des relevés nécessaires, à la commande des matériaux, à la présentation des fiches techniques, à la réalisation de dessins d'atelier et à n'importe quelle autre action qui ne nécessite pas de mobilisation ou des travaux sur le site.

Les interventions en eau devront être réalisés entre le 1er août 2016 et le 31 mars 2017 soit en dehors de la période sensible pour les poissons et limiter au minimum la durée des travaux en milieu aquatique.

Entre le 6 septembre et le 3 octobre, les travaux en chantier sur le quai B doivent être réalisés du lundi au jeudi inclusivement.

FIN DE LA SECTION.

3. Questions et réponses techniques n° 1

Question 1 : Serait-il acceptable de descendre l'élévation de la conduite de refoulement de 600mm par rapport à son niveau au plan et par le fait même, avoir des remontées à la station de pompage et au regard?

Réponse 1 : Non, cela a été prévu ainsi pour permettre le drainage de la conduite de refoulement lors de la fermeture du site en hiver.

Question 2 : Dans la même optique, est-ce que la pente de 2% de la conduite de refoulement doit être réalisée au laser? En bref est-ce que la pente doit être exacte ou elle peut être variable, en ayant une tendance totale de 2%?

Réponse 2 : La pente est plutôt de 0,2%. Il est demandé d'avoir une pente de 0,2% vers le poste de pompage pour le drainage de la conduite lors de la fermeture du site en hiver.

Question 3 : La description de l'item 4.8 est «Conduite de refoulement 100 mm de diamètre» tandis que la dimension spécifiée au plan est de 75 mm. Serait-il possible de préciser la dimension de la conduite de refoulement?

Réponse 3 : L'item est corrigé à l'addenda 2; le diamètre de la conduite de refoulement est de 75 mm.

Question 4 : Serait-il possible de préciser le diamètre de la conduite de raccordement (Item 4.7)? Au plan il est indiqué 150 mm en français et 100 mm en anglais.

Réponse 4 : L'item est corrigé à l'addenda 2; le diamètre de la conduite de raccordement au regard RD-1 est de 150 mm de diamètre.

Question 5 : Serait-il possible de préciser si le béton mentionné à la p.4 de 7 du devis 03 30 00 est applicable pour tous les éléments de béton (Dalle et poutre; fondations des bollards; Remplissage de béton entre la plaque d'acier et mur frontal; Bases de lampadaires) ?

Réponse 5 : Oui, sauf pour le remplissage entre la plaque d'acier le mur de palplanches; voir la correction à l'addenda 2.

Question 6 : Dans la même optique, un béton anti lessivage serait-il nécessaire pour le remplissage entre la plaque d'acier et le mur frontal ?

Réponse 6: Oui, cela est corrigé dans l'addenda 2.

FIN DE LA SECTION.

4. MODIFICATION PLAN ET DEVIS

VOIR PIÈCE CI-JOINTE INTITULÉE ``631689-0001-40BN-FR02_00``.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

FIN DE LA SECTION.